

Image not found or type unknown



Responsabilité conducteur secondaire

Par **GRANGER**, le **09/09/2011** à **16:03**

Bonjour, rnrnMa femme est déclarée comme conducteur secondaire et elle a commis une infraction avec mon véhicule or la perte de points a été effectué sur le conducteur principal c'est à dire sur mon permis. rnrnPouvez vous me dire si je peux contester la perte de points et comment prouver que ce n'est pas moi qui conduisait lorsqu'elle s'est fait flashé ? rnrnMerci d'avance pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **09/09/2011** à **23:13**

Bonjour, rnrnIl aurait fallu ne pas payer le PV mais le contester dans les délais et formes prescrits. L'avis de contravention vous donnait la possibilité de signaler qui conduisait. Dans cette hypothèse, l'avis adressé au 1er titulaire de la carte grise aurait été annulé et refait au nom du conducteur réel. rnrnN'ayant pas contesté mais le PV ayant été payé, les points sont effectivement retiré au 1er nom figurant comme titulaire de la carte grise.